

**GRAND
LAC**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**
Séance du 13 novembre 2019 à 18h30,**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 7 ^{ème} délibération
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
12	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
13	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
14	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
15	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Arrivée après la 4 ^{ème} délibération
16	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
17	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
18	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
19	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	Pouvoir de Philippe LANÇON
22	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
24	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
25	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
26	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
29	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
30	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
31	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
32	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
33	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
34	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
35	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
36	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
37	MERY	T	Eudes BOUVIER	
38	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
39	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
40	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Arrivée après la 10 ^{ème} délibération
41	MOUXY	T	Nicolas MARC	
42	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
43	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
44	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
45	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
46	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
47	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	
48	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
49	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
50	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	Pouvoir d'Yves HUSSON
51	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	



52 VIVIERS-DU-LAC
53 VOGLANS

T Martine SCAPOLAN
T Martine BERNON

Pouvoir d'Yves MERCIER

24 communes présentes

Absents excusés :

LE MONTCEL
ONTEX

Jean-Christophe EICHENLAUB
Jacques CURTILLET

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Fabrice BURDIN
Matilde HABOUZIT
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY THEVENON

Pugny-Chatenod
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur du pôle Service à la population
Responsable Agriculture
Responsable Pilotage de la Performance et politiques contractuelles
Responsable juridique/Assemblées
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 novembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (48 titulaires et 1 suppléant), et 53 votants.

DÉLIBÉRATION

N° : 13 Année : 2019

Exécutoire le : 13 NOV. 2019

Affichée le : 13 NOV. 2019

Visée le : 15 NOV. 2019

**VALORISATION DES DECHETS
Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2020**

Monsieur le Président présente les projets des différents tarifs applicables pour le service valorisation des déchets :

1. Remplacement d'un bac :

Grand Lac met à disposition gracieusement les équipements de collecte sur son territoire. Pour des contenants à usage privatif (entreprises, commerces, structures publiques), il est toutefois proposé de facturer le remplacement des bacs en cas de 2nd renouvellement pour des causes évitables, liées à une mauvaise gestion par l'entité des contenants (bac volé, brulé, ou cassé).

Les bacs mis à disposition lors d'évènements ponctuels, type manifestations, et qui ne seraient pas restitués, seront également facturés sur la base des tarifs suivants :

Les tarifs proposés sont liés au marché actuel de fourniture de Grand Lac :

- Bac 180 litres :	33,00 € HT
- Bac 360 litres :	45,00 € HT
- Bac 660 litres :	111,00 € HT
- Plus-value pour serrure :	16,00 € HT

Ces tarifs restent inchangés par rapport à 2019.

2. Mise à disposition d'un composteur individuel :

15,00 € par composteur (un seul composteur par foyer, renouvelable au-delà de 5 ans). Ce tarif est inchangé par rapport à 2019.

3. Facturation du verre lavable :

1€/verre lavable non restitué par l'association en ayant emprunté (obligation de mettre en place une consigne de 1€/verre).

4. Facturation du dispositif « Trinomad » :

En cas de dégradation, d'équipements non restitués, ou encore de perte de pièces, il est proposé de facturer le remplacement de certaines pièces ou de la totalité de l'équipement.

Les tarifs proposés sont ceux indiqués par le fournisseur, à savoir :

Porte-sac complet non retourné ou rendu inutilisable (1)	390 € HT/unité + frais de port (2)
Une à plusieurs faces d'une poubelle détériorée (OM ou CS) (3)	200 € HT/unité + frais de port (2)
Poignée centrale	30 € HT/unité
Housse de transport	40 € HT/unité
Sac de lestage	2,5 € HT/unité
Notice plastifiée	5 € HT/unité
Clé sécurité	5 € HT/unité

- (1) Un porte-sacs complet est constitué de 2 poubelles (2x110 litres), l'une pour les ordures ménagères (OM), l'autre pour les emballages recyclables (CS). Lorsque les faces des deux poubelles sont détériorées, il est nécessaire de changer la totalité du porte-sac.
- (2) Frais de port pour un porte-sacs ou une poubelle : 10€HT.
- (3) Lorsque qu'une à plusieurs faces d'une même poubelle (OM ou CS) est détériorée, seule la poubelle concernée est changée.

Ces tarifs restent inchangés par rapport à 2019.

5. Facturation des équipements supplémentaires de collecte sélective et des équipements de collecte des ordures ménagères résiduelles des salles polyvalentes :

Les tarifs proposés sont ceux des fournisseurs, hors frais de transport qui restent à la charge de Grand Lac :

Support de sac à roues et pédale - TRI (ou OM)	159 € HT / unité
Panier ajouré vert 32 litres - VERRE	9 € HT / unité
Support de sacs TRI+OM avec totem et clef collecteur	387 € HT / unité

La dotation initiale, (hors support ordures ménagères), est gratuite pour les communes.

Ces projets de tarifs ont reçu un avis favorable de la Commission Valorisation des Déchets en date du 5 novembre 2019.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les nouveaux tarifs du service Déchets, applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Aix-les-Bains, le 13 novembre 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 53
- Votants : 57
- Pour : 57
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Service Valorisation des déchets -Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2020

Date de transmission de l'acte : 15/11/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 15/11/2019

Numéro de l'acte : d3041 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20191113-d3041-DE

Date de décision : 13/11/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics